

totalité de notre production. Il conviendrait qu'il nous dise jusqu'à quel point le cultivateur devrait se livrer à l'élevage d'animaux de boucherie. Nombre de questions de ce genre se posent. Je regrette que les deux ministres n'aient pas, dans leur exposé, indiqué avec un peu plus de minutie les facteurs qui ont influencé leur décision, ainsi que les motifs pour lesquels le Gouvernement a rejeté les propositions formulées par les importants groupements de cultivateurs. Ainsi, j'aurais voulu entendre un exposé relatif à l'impôt de transformation qui, d'après l'honorable député de Qu'Appelle, ne devrait entraîner aucun relèvement du prix du pain. J'aurais voulu entendre à l'encontre du relèvement du prix initial du blé d'autres raisons que la possibilité d'un accroissement de la production du froment. J'aurais aimé obtenir une analyse plus détaillée relativement à la question des paiements par anticipation pour le blé entreposé sur la ferme et que le cultivateur peut finir par écouler, car il est évident qu'il ne pourra vendre qu'une faible partie de tout le froment qu'il produit; de plus, il se passera bien des mois avant qu'il puisse toucher sa part du produit de la vente de cette quantité maximum de 230 millions de boisseaux qu'on lui permettra d'écouler. Voilà, à mon sens, des questions pertinentes que les gens de l'Ouest posent au Gouvernement afin de savoir pourquoi on refuse de leur fournir certaines explications quant à divers sujets soulevés par les organismes chargés de les représenter.

Un mot au sujet du désaccord qui semble exister entre les gens de l'Ouest et ceux de l'Est. J'ai été vivement peiné et désappointé de voir tant de cultivateurs de l'Est canadien protester contre la politique du Gouvernement à l'égard du producteur de blé qui, si j'ai bien compris ce qu'ils ont dit, obtiendrait trop d'aide. Si leur désaccord a pour cause la question de la prime et l'allocation additionnelle aux jachères d'été, leurs prétentions auraient quelque fondement...

M. McNEVIN: Je voudrais que le comité comprît bien que j'ai proposé de porter le prix du blé de 70c. à 75c., ce qui ferait plus que compenser la prime aux céréales secondaires. Nous ne sommes pas opposés à une aide suffisante au producteur de blé, mais à la méthode d'accorder cette aide.

M. BENCE: Il me fait plaisir d'entendre cette mise au point. Il ne semble donc pas que le problème des cultivateurs de l'Ouest diffère de celui des cultivateurs de l'Est. Si les uns et les autres veulent collaborer et étudier sérieusement leurs problèmes, qu'il s'agisse de porc, de fromage, de beurre ou de blé, ils seront beaucoup plus avancés que s'ils

[M. Bence.]

continuent à rester divisés, comme a semblé l'indiquer le débat de l'autre jour à la Chambre.

Quant à la solution générale du problème, sous quelque angle qu'on l'envisage, qu'il s'agisse de la mesure proposée par la fédération de l'agriculture, par les syndicats du blé, par les gouvernements de la Saskatchewan ou de l'Alberta, par tout autre gouvernement ou toute autre association agricole de l'Ouest...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Fournier (Hull)): A l'ordre. Je regrette d'avoir à dire à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Continuez.

L'hon. M. GARDINER: Si l'on me permet de faire la déclaration que j'ai mentionnée tout à l'heure, je pense que mon honorable ami pourra terminer ses remarques ensuite.

J'apprécie la façon dont l'honorable député de Saskatoon (M. Bence) a traité la question. J'ai été quelque peu déçu, vendredi soir, de ce que nous ayons consacré tant de temps à la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, à l'aide aux cultivateurs de l'Ouest et ainsi de suite; nous espérons fournir alors à ces cultivateurs le plus de renseignements possible sur cette question. Je compte répondre à la question en temps et lieu, mais, à mon sens, il ne sera pas nécessaire que j'y réponde au cours du présent débat. Si nous voulons mettre cette politique en vigueur, nous devons fournir aux cultivateurs le plus de renseignements possible avant que la Chambre s'ajourne demain soir. C'est pourquoi, je suis d'avis, si la chose est possible, de déposer les règlements au comité, entre les mains du président du comité, avant les vacances de Pâques. On les lira et on les examinera article par article. Je compte donc sur l'aide de tous les membres du comité, qu'ils soient ou ne soient pas en faveur de ce programme, pour me permettre de tirer au clair les différentes questions auxquelles s'appliquent ces règlements. Tous les honorables députés qui sont au courant des travaux agricoles dans l'Ouest peuvent nous aider en ce sens, j'en suis convaincu.

L'hon. M. STIRLING: L'approbation de ces règlements par le comité influera-t-elle sur leur adoption?

L'hon. M. GARDINER: Le Gouvernement a déjà adopté le texte de ces règlements, c'est-à-dire qu'il a été approuvé. Les honorables députés savent, cependant, que les règlements peuvent être modifiés aussi bien qu'établis par décret du conseil. J'espère que la discussion en comité nous vaudra des avis que je pourrai soumettre au Gouvernement le lendemain sous